

TRANSACTION

VENTE

MODALITES	A LA CHARGE DU
Inf. à 20 000€ = forfait 2 000€ *	VENDEUR ou ACQUEREUR
De 20 000 € à 60 000 € = 8 % *	VENDEUR ou ACQUEREUR
De 60 001 € à 100 000 € = 7 % *	VENDEUR ou ACQUEREUR
De 100 001 € à 150 000 € = 6 % *	VENDEUR ou ACQUEREUR
Sup. à 150 000 € = 5 % *	VENDEUR ou ACQUEREUR

- Honoraires majorés de 10% au-delà de 25 kms du centre de DIJON
- Honoraires majorés de 20% hors département

RECHERCHE

MODALITES	A LA CHARGE DU
Inf. à 170 000€ = forfait 5 000€ *	ACQUEREUR
De 170 001€ à 800 000€ = 3 % *	ACQUEREUR
Sup. à 800 000€ = 2,5 % *	ACQUEREUR

Tranches non cumulatives - Ces honoraires s'entendent au maximum du prix de vente TTC

LOCATION

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
-Prestations de visites -Constitution du dossier -Rédaction du bail	8€ TTC / m ² de surface habitable	8€ TTC / m ² de surface habitable
-Honoraires d'entremise et de négociation	6,5% TTC du loyer annuel Hors Charges	/
-Etat des lieux d'entrée	3€ TTC / m ² de surface habitable	3€ TTC / m ² de surface habitable

Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989, art 5
Ces honoraires s'entendent au maximum du prix par m² TTC du loyer annuel hors charges

AUTRES SERVICES

Estimation pour mise en vente / location par ACTIFS IMMOBILIER	GRATUITE
Estimation (sans mise en vente avec ACTIFS IMMOBILIER)	180€
Nettoyage du bien avant ou après mise en vente / location	Sur devis
Décoration / aménagement d'un bien	Sur devis

GESTION LOCATIVE

MODALITES	PACK A 7%*	PACK A 9%*
Gestion courante	✓	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur	✓	✓
Délivrance de quittance de loyer	✓	✓
Relevé mensuel de gérance	✓	✓
Régularisation des charges locatives	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'IRL	✓	✓
Frais administratif	✓	✓
Etat des lieux de sortie	✓	✓
Espace en ligne propriétaire / locataire	✓	✓
Gestion des contentieux	✓	✓
Gestion et suivi des demandes des diagnostics	✓	✓
Gestion suivi et mise hors gel des logements vides	100 €	✓
Avenant au bail	60 €**	✓
Suivi comptable et administratif des travaux	150 €	✓
Suivi comptable et administratif des sinistres	150 €	✓
Aide à la déclaration fiscale	50 €	✓
Représentation aux AG	150 €	
Visite conseil avant état des lieux de sortie	60 €***	

***Honoraires exprimés en pourcentage TTC du loyer HORS CHARGES**

** à la charge du demandeur

*** à la charge du locataire

Assurance loyers
impayés
détériorations immobilières, squat

2.5%
du loyer mensuel
charges comprises

Les honoraires de gestion s'appliquent sur tous les loyers hors charges encaissés pour le compte du mandant. Les honoraires sont déductibles de vos revenus fonciers selon la réglementation fiscale en vigueur.